

BTS

100% entraînement



Programme de 1^{re} et 2^e années

**TOUTES
MATIÈRES**

ASSURANCE

- ✓ Exercices corrigés
- ✓ Conseils pratiques pour les épreuves
- ✓ Sujets de BTS corrigés

Patrick Barrotta (coord.)
Aurélié Barrotta
Philippe Chaulé

Laurent Rossi
Jean-François Salamo



I.

Les principes fondamentaux de l'assurance

La distribution de l'assurance en France

Il existe quatre catégories au niveau des entreprises d'assurances françaises :

- **Sociétés anonymes** : gérées par le Code des Assurances (AXA, Allianz, Generali, Aviva...).
- **Sociétés d'assurance mutuelle** : gérées par le Code des Assurances (MAIF, MAAF, MMA, GMF, MACIF, Groupama...).
- **Mutuelles d'assurance dites « mutuelles 45 »** : leur champ d'activité peut être soit géographique, soit professionnel. Gérées par le Code de la Mutualité (MGEN, Mutuelle générale...).
- **Institutions de prévoyance** : gérées par le Code de la Sécurité Sociale ou le Code Rural (AG2R LA Mondiale, Malakoff Médéric, HUMANIS, Apicil...).

Il existe, aussi, trois catégories d'intermédiaires :

- **Les réseaux salariés** : Ils représentent les producteurs du réseau salariés qui travaillent dans de grands groupes (Allianz, AXA...).
- **Agent général d'assurance** : Il est mandataire pour une société d'assurance dans une circonscription territoriale. Le portefeuille appartient à la société dont il est mandataire.
- **Courtier d'assurance** : Il est mandataire de l'assuré. Ainsi, il n'est pas lié à une seule compagnie et arbitre les placements en fonction des besoins de son client. Le portefeuille lui appartient sauf convention signée avec la compagnie d'assurance. Il est seul responsable par rapport à sa clientèle.

Les types d'assurances

Les directives communautaires européennes distinguent **deux types d'assurances** :

- **Les assurances « non vie »** (assurances de biens, assurances de responsabilité et assurances santé). La gestion des primes se fait par répartition (mode de gestion collectif où les primes de la communauté des assurés servent à payer les sinistres de la communauté des assurés au titre du même exercice).
- **Les assurances « vie »** (vie, décès, épargne, retraite...) sont gérées par capitalisation (mode de gestion individuel où les primes de l'assuré servent à lui délivrer une prestation au moment de la survenance du risque).

CONSEILS Dans la perspective de l'épreuve E31 du BTS, le candidat devra être capable de distinguer les quatre catégories des entreprises d'assurance françaises, repérer les types d'assurances. À partir de l'étude des sujets des sessions 2019, 2020, 2021 et 2022, aucune question n'a été posée sur ce thème.

VOCABULAIRE Sociétés anonymes • Code des assurances • Sociétés d'assurance mutuelle • Mutuelles d'assurance • Code de la mutualité • Institutions de prévoyance • Code de la sécurité sociale • Réseaux salariés • Agent général d'assurance • Mandataire • Courtier d'assurance • Registre du commerce • Assurances « non-vie » • Assurances « vie » • Assurances IARD • Assurances de personnes • ACPR • FFA • FNMF • CDIA • ALFA • CTIP • AGIRA • Système « bonus-malus » • Système Trans-PV

L'assurance

L'assurance est une opération par laquelle une personne (l'assureur) s'engage à réaliser une prestation, dans le cadre d'un contrat d'assurance, au profit d'un autre individu (l'assuré) lors de la survenance d'un risque et moyennant le paiement d'une cotisation ou d'une prime.

La notion de risque

Le risque constitue l'objet de l'assurance. Il apparaît primordial de bien préciser, à l'assuré, la nature de l'événement garanti par les termes du contrat (**lien avec la notion de Devoir de conseil**).

Le risque doit être futur, à savoir qu'il ne doit pas être, déjà réalisé. Il doit, aussi, présenter un caractère incertain ou aléatoire et imprévisible.

Ainsi, le terme aléatoire revêt deux formes possibles :

- **Absolu** = Le risque est totalement incertain et non prévisible (accidents automobiles, cambriolage, incendie...).
- **Relatif** = La date de la survenance de l'événement est inconnue (décès...).

Le risque est, donc, un événement Futur et incertain non lié à la volonté exclusive de l'assuré, certain mais non prévisible précisément en termes de date

La mutualisation du risque

La mutualisation représente la globalité des cotisations couvrant un même risque. On parle de mutualité. La particularité de l'assurance réside dans l'ignorance du montant global d'indemnités à verser sur l'année (**lien avec la notion de cycle de production inversé**).

Afin de ne pas exposer la mutualité à un risque financier, en percevant, des cotisations trop faibles, les assureurs se basent sur des statistiques existantes (**lien avec la notion d'actuariat**).

Questions d'examen [Sujet BTS 2019 (extrait)]

Les catastrophes naturelles sont de plus en plus nombreuses.

1.6. Analysez leurs conséquences en termes d'équilibres techniques des mutualités.

1.7. Identifiez les solutions qui peuvent être mises en place pour faire face à ces évolutions.

CONSEILS Dans la perspective de l'épreuve E 31 du BTS, le candidat devra être capable de définir les notions d'assurance et de risque. Il devra s'assurer de pouvoir expliquer les caractéristiques de la nature du risque et le principe de mutualisation du risque.

VOCABULAIRE Contrat d'assurance • Prestation • Risque • Cotisation • Prime • Événements dommageables • Les termes du contrat • Risque incertain • Risque aléatoire • Caractère aléatoire absolu • Caractère aléatoire relatif • Licite • Aléa • Aléa récurrent • Enjeu • Mutualisation du risque • Mutualité • Sinistre • Indemnisation • Indemnité • Cycle de production inversé • Cotisation • Actuariat • Actuaire • Souscription • Loi des grands nombres

Correction

Les catastrophes naturelles sont de plus en plus nombreuses.

1.6. Analysez leurs conséquences en termes d'équilibres techniques des mutualités.

Il est possible de constater, à partir des graphiques de l'annexe 3, les trois principales évolutions de la sinistralité :

- la progression de la fréquence des sinistres ;
- l'augmentation des coûts des sinistres à payer ;
- aggravation des sinistres. Néanmoins, il est possible d'identifier une certaine cyclicité des sinistres.

Comme le volume de sinistres a progressé, il faut prévoir une augmentation des cotisations car l'assurance se base sur le principe de la mutualisation. Pourtant, les données du 1^{er} graphique de l'année prouvent que ce n'est pas le cas. Ainsi, l'augmentation des cotisations reste très faible, ce qui ne permet pas de compenser la hausse de la charge des sinistres et qui entraîne une dégradation du ratio combiné et des résultats techniques :

- notons que, avant et après la réassurance 2017, le ratio combiné est le résultat technique ont subi une dégradation. Rappelons qu'un ratio combiné > à 100 indique un déséquilibre ;
- il apparaît intéressant de distinguer la situation avant la réassurance et avec la réassurance :
 - avant réassurance, le ratio combiné « explose », dépassant les 200 %, soit une multiplication par deux par rapport à 2016 ;
 - après réassurance, le Ratio Combiné s'établit à 131 %. Donc, nous pouvons en déduire que la réassurance permet d'améliorer le résultat technique.

On constate, également, une dégradation des résultats techniques sur les trois dernières années. Ainsi, malgré l'augmentation des cotisations, le solde du compte technique est négatif en 2015, 2016 et 2017.

1.7. Identifiez les solutions qui peuvent être mises en place pour faire face à ces évolutions.

Afin de faire face aux évolutions, des solutions peuvent être envisagées comme la hausse des cotisations. Dans ce cas, l'impact du coût de la réassurance, des taxes et de la sinistralité est reporté sur le montant des cotisations. Une autre solution consiste à développer des actions de prévention des risques naturels et l'encouragement de l'économie verte avec le développement des ISR. Citons, aussi, les actions de prévention qui peuvent être menées auprès de la population. Il est, également, possible de modifier le système de franchises légales ou d'utiliser l'option de la co-réassurance.

Le principe de division

L'équilibre financier de la mutualité peut être menacé. Dans la réalité, le contexte peut s'avérer différent avec le phénomène de « séries noires » ou d'événements exceptionnels (événements climatiques...). Afin de pallier à ces situations, l'assureur peut utiliser la réassurance (assurance verticale).

La dispersion du risque

Le principe est de répartir le risque de façon géographique ou en le diversifiant. Ainsi, le risque doit être supportable par la mutualité à savoir la totalité des cotisations. L'objectif est de pouvoir, toujours, financer la compensation du risque survenu.

La nécessité de production

Le portefeuille de l'assureur n'est pas figé car il évolue sous l'effet de la concurrence. L'assureur doit œuvrer pour accroître la souscription de nouveaux contrats.

L'homogénéité des risques

Cette loi provoque une sélection des risques. Chaque risque est classé dans une catégorie tarifaire en fonction, notamment, de la probabilité de survenance.

Cette segmentation tarifaire entraîne des « sous-mutualités ». L'objectif est de faire régler, par le souscripteur, le prix le plus juste, le plus équitable.

Questions d'examen [Sujet BTS Blanc Octobre 2018 (extrait)]

Dossier 2 : Assurance santé

12. Montrez plus généralement, en quoi les principes fondamentaux de l'assurance mis en œuvre dans le cadre de la généralisation d'une assurance bénéficient, également, aux assurés. (Structurez votre réponse).

CONSEILS Dans la perspective de l'épreuve de BTS, le candidat devra être capable de définir les quatre lois fondamentales qui ont été instaurées dans la perspective de protection de la mutualité. L'objectif est de pouvoir les expliquer clairement et de les distinguer.

VOCABULAIRE Mutualité • Statistiques • Tarification • Probabilité • Réassurance • Assurance verticale • Diversification - Compensation du risque survenu • Plein de conversation • Sélection des risques • Risque • Probabilité de survenance • Segmentation tarifaire - Sous-mutualités • Souscripteur • Souscription • Cotisation • Franchise

Correction

Dossier 2 : Assurance santé

- 12. Montrez plus généralement, en quoi les principes fondamentaux de l'assurance mis en œuvre dans le cadre de la généralisation d'une assurance bénéficient, également, aux assurés. (Structurez votre réponse)**

L'assurance repose sur des principes fondamentaux avec un risque constituant l'évènement assurable. Il doit être aléatoire, indépendant de la volonté de l'assuré et non contrôlable. L'assurance repose sur la mutualisation du risque existant pour une population. Il existe des obligations réciproques avec paiement de la prime par l'assuré et versement d'une prestation pour l'assureur en cas de réalisation du risque.

Dans le cadre de l'assurance santé en France, il existe à la fois une socialisation du risque (la Sécurité sociale et l'État via la CMU prenant en charge une grande partie des risques liés à la santé) et une mutualisation du risque.

La généralisation d'une assurance santé dans le cadre de l'ANI peut bénéficier aux assurés. Ainsi, une plus grande partie de la population est couverte : ainsi avant l'ANI.

De plus, la généralisation de la complémentaire santé collective des salariés a pu bénéficier à leurs ayant-droit (conjoint au foyer ou au chômage, enfants,...).

La généralisation de l'assurance santé s'est accompagnée d'une prévention et d'une rationalisation du parcours de santé qui a permis de limiter la croissance de consommation de soins et de biens médicaux.

La notion de cotisation

Il s'agit du paiement dû par le souscripteur (assuré ou contractant) afin d'être couvert, totalement ou partiellement, d'un risque.

Questions d'examen

1. M. Hamilton est assuré chez vous depuis dix ans. Il est multi-détenteur. Il souhaite obtenir des précisions sur son contrat automobile. Rappelez à M. Hamilton la notion de risque et la particularité de la tarification en assurance.
2. M. Hamilton souhaite se faire expliquer le concept de CRM.
3. Vous profitez de ce rendez-vous en face à face, avec votre client, pour lui rappeler le calcul de sa cotisation pour son contrat automobile concernant sa Citroën C3 (FG-069-AN).
4. Comme de nombreux clients et, surtout, depuis la période Covid, M. Hamilton souhaite réduite le montant de sa cotisation annuelle pour l'année 2022. Que pouvez-vous proposer comme solutions ?

Sujet BTS 2020 (extrait)

Dossier 1

- 1.1. Expliquez les différents éléments qui permettent de déterminer la cotisation annuelle hors taxes de M. CLEROUX.
- 1.2. Étudiez les modifications possibles de son contrat qui permettraient de réduire le montant de sa prime.

Sujet BTS blanc – Octobre 2018 (extrait)

Dossier 2 : Assurance santé

12. Montrez plus généralement, en quoi les principes fondamentaux de l'assurance mis en œuvre dans le cadre de la généralisation d'une assurance bénéficient, également, aux assurés.

NB : Question déjà traitée page 13 (Les lois fondamentales de l'assurance).

Le principe de la prestation de l'assureur

L'indemnité est versée par l'assureur en cas de survenance du risque. Dans la pratique, il est possible de distinguer deux principes de prestations :

- **Principe indemnitaire** = L'indemnité va être versée après la survenance d'un sinistre. Le montant sera calculé en fonction du montant du préjudice subi et du montant garanti (incendie, infiltration d'eau, sinistre automobile...).
- **Principe forfaitaire** = Le montant est déterminé à la souscription avant la survenance du sinistre (assurance vie...). Cette prestation prend la forme d'un versement d'un capital, d'une rente ou d'une valeur € par jour.

Questions d'examen

5. Rappelez, à votre client, le principe de l'équilibre technique et proposer trois mesures essentielles à appliquer afin d'améliorer ce ratio.
6. En cas d'accident sur une voie ouverte à la circulation impliquant un autre véhicule, quels sont les droits à indemnisation de M. Hamilton selon la législation en vigueur ?

Sujet BTS 2019 (extrait) : Dossier 1 « L'assurance des Catastrophes Naturelles »

- 1.1. Analysez leurs conséquences en termes d'équilibres techniques des mutualités
- 1.2. Indiquez les conséquences en cas de sinistre s'il n'effectue pas ces démarches.
- 1.3. Formulez les arguments réglementaires et commerciaux qui peuvent lui être opposés.

Sujet BTS 2020 (extrait) : Dossier 1

Suite à votre explication et vos conseils, Monsieur CLEROUX a régularisé son paiement. Dans le souci de veiller à la performance de son agence, M. Hans AZZUR vous demande de procéder à l'analyse de l'équilibre technique des contrats détenus par votre client, M. CLEROUX.

- 1.4. Calculez le rapport sinistre sur prime annuel et le rapport sinistre sur prime moyen pour ce client pour les 3 dernières années.
- 1.5. Commentez les résultats obtenus.
- 1.6. Proposez quatre mesures qu'une compagnie peut mettre en place pour améliorer l'équilibre technique d'un risque.

Sujet BTS 2020 (extrait) : Dossier 2

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société Assurances Confiance et Sérénité convie tous ses agents généraux à un colloque intitulé « Assurance et NVEI ». En effet, elle envisage la mise sur le marché d'un nouveau produit d'assurance dédié aux NVEI (Nouveaux Véhicules Électriques Individuels).

- 2.1. Présentez les risques auxquels s'exposent les utilisateurs de NVEI.
- 2.2. Identifiez, pour les assureurs, les opportunités liées à ces nouveaux véhicules.
- 2.3. Analysez les difficultés que rencontrent les compagnies d'assurance pour répondre à ce nouveau besoin d'assurance.

Sujet BTS 2020 (extrait) : Dossier 3

- 3.1. Présentez la notion de dépendance en précisant les critères qui permettent de la mesurer.

Sujet BTS 2022 (extrait) : Dossier 1 – Auto (Cf. Annexe ci-contre)

- 1.1. À partir de vos connaissances et des informations données dans les diverses annexes, calculez l'augmentation de sa cotisation HT en valeur absolue et en pourcentage.
- 1.2. Retrouvez, par le calcul, l'évolution du CRM de la Ford Fiesta entre 2021 et 2022.
- 1.3. Présentez les avantages et les inconvénients du principe du CRM pour les assureurs et pour les assurés.
- 1.6. Déterminez la majoration maximale de la prime de référence à laquelle son enfant sera soumis s'il souscrit son contrat chez un autre assureur.
- 1.7. Présentez trois catégories d'arguments pour convaincre le fils de Monsieur Clément d'assurer son véhicule chez SARASSUR.

CONSEILS

Dans la perspective de l'épreuve de BTS, le candidat devra être capable de définir la notion de cotisation ainsi que les différents principes de prestations. L'objectif est de pouvoir expliquer les principes indemnitaires et forfaitaires en les associant aux divers produits dédiés

VOCABULAIRE

Souscripteur • Assuré • Contractant • Risque • Contribution • prime • Cotisation • Forfait • Fréquence de survenance • Frais commerciaux (chargements) • Frais de quittance • Coût moyen • Cotisation brute ou pure • Cotisation nette • Cotisation totale • Principe indemnitaire • Sinistre • Préjudice • Souscription • Capital • Rente • Inversion du cycle de production • Probabilité • Provisions.